**Séance du 26 novembre 2021**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

## ORDRE DU JOUR

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ;  ELLEOUET-HOCDE E.; GABARD M. ; GENEST M-N. ; OSINIAK B. ; MARANDEAU N. ; POUPEE A.**

**Messieurs ALBERT-DE RYCKE T.  BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A.  ; ZARDET P. ;**

**ETAIT ABSENT : PORTENSEIGNE L. ; CACHAU P.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OSINIAK Barbara**

1. **Approbation de Compte-Rendu**

Le Compte rendu est adopté à la majorité ( abstentions de Gabard et Poupée)

**2. Crise Sanitaire**

 Madame Lemaire informe que de nouvelles mesures sont applicables du 10 novembre 2021 au 31 juillet 2022.

**3. Elus – Personnel – Institution**

Congrès des Maires : il aura lieu le 30 novembre au Vinci avec pour thème «  les communes, force de la République ». Port du masque obligatoire sauf assis à une table.

Gendarmerie Nationale : opération #présentspourlesélus

Madame Lemaire, Maire fait part de la plaquette pour la gestion des incivilités.

Préfecture d’Indre et Loire : le rapport d’activités 2020 est disponible.

Plaquette du Conseil Départemental : l’atlas des structures intercommunales est un document à consulter en mairie.

**4. Finances**

**Délibération n°109 : Loyers baux ruraux : Messieurs PERROTIN Bruno, MAURICE Hervé, GENEST Patrice, et MÉNARD Vincent**

Al’unanimité, et selon l’indice des blés fermages, les baux ruraux sont fixés comme suit :

 -M. Perrotin Bruno : 24,97€ (0,2125ha)

-M. Maurice Hervé : 612,87€ (5,2159 ha)

-M. Genest Patrice : 237,43€ (2,0207ha)

-M. Ménard Vincent : 70,91€ (0.6035ha)

**Délibération n°110 : Bail mobilité** : le Conseil Municipal, à l’unanimité accepte les termes du bail mobilité pour l’occupation du pavillon jouxtant l’Ehpad par le Docteur Chaparro Cardozo Rosaura Analia du 1er décembre 2021 au 30 septembre 2022 et la prise en charge par la commune du montant du loyer de 500 euros mensuels, pour une durée de 6 mois à compter du 1er décembre 2021.

M57 : une nouvelle nomenclature comptable entrera en vigueur au 1er janvier 2024

Taxe de superposition : une taxe de superposition était appliquée lors de l’inhumation d’un nouveau défunt, à partir de la 2ème inhumation. Cette taxe avait été supprimée par une loi de finances. Elle est de nouveau établie. Les tarifs de la délibération n°105 d’octobre 2020 seront appliquées.

Notification de subvention :  4780,20€ du SIEIL pour la sobriété énergétique pour l’espace Beausoulage

**Délibération n°111 : Subvention association** : Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 305 euros pour la soirée irlandaise.

**5. Bâtiments**

Beausoulage

Les travaux ont débuté. Les avenants ne sont pas des travaux supplémentaires mais des modifications de commandes. Le montant des travaux arrêtés par délibération s’élèvent à 77421,39€ et les devis signés sont d’un montant de 66989,40€.

Pôle Santé

Madame Lemaire, Maire, fait lecture des différentes lettres échangées entre l’entreprise Boyer Vitré, le Maître d’œuvre, la Commune, l’expert et l’assurance.

**Délibération n°112 : Logement séniors - demande de garantie VTH**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour une garantie d’un montant de 29 190€ représentant 35% du montant des 3 emprunts pour la construction des logements séniors, soit une somme annuelle de garantie de 584€, sans incidence financière et ne nécessitant pas de provision financière sur le budget.

Les logements séniors sont bien réalisés, fonctionnels.

**6. Voirie**

Etat sécheresse – Jugement

Madame Lemaire fait part de la décision de justice où la reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle n’est pas reconnue. L’avocat déconseille de faire appel de la décision.

**7. PLU**

Sans objet

**8. Parc éolien Dissay sous Courcillon**

Une réunion fut organisée entre la Société en charge de ce dossier, les Conseillers Municipaux, les responsables d’associations et le public, le 23 novembre au Foyer à 19h00. Les conseillers regrettent le manque d’écoute et d’échanges.

**9. Intercommunalité**

SHOT ( syndicat d’Horticulture de Touraine ): la commune a obtenu « 4 pétales »

Communauté de Communes – CRTE : Madame Lemaire, Maire, rencontrera le directeur de l’ADAC pour la grande salle de Beausoulage et l’écoquartier.

La roue Tourangelle : cette épreuve cycliste traversera la commune le 27 mars 2022. L’organisation sollicite un accord de participation. Madame Courtois prend la parole.

**10. Affaires scolaires**

**Sans objet**

**11. Agenda**

Sainte Barbe : Vin d’honneur samedi 27 novembre à 16h00 pour passation de commandement

**Délibération n°113 : subvention exceptionnelle amicale des sapeurs pompiers**. Le Conseil Municipal à l’unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 150€ pour le vin d’honneur de la passation de commandement de la caserne de Saint-Paterne-Racan.

Colis des anciens : il sera distribué à compter du 15 décembre.

Téléthon : il aura lieu le 3 décembre. Mme Elleouet-Hocdé, Maire-Adjoint expose les activités : rameurs ou tennis de table : 5€ les 30 minutes. Les coureurs passeront à 01h00 du matin à la salle Beausoulage.

**Délibération n°114 : Téléthon – versement subvention**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de verser une subvention de 50€ au bénéfice du téléthon.

Spectacle de Noël : 11 décembre à 15h00 à l’espace Beausoulage. Distribution des cadeaux ; le pass sanitaire est obligatoire.

Marché de Noël : 17 décembre de 17h00 à 22h00 ; Arrivée du père noël en chien de traineau . Le pass sanitaire est obligatoire.

Programme des goûters et diners du Patrimoine 2022 : tableau

**12. Lettre trimestrielle – Bulletin Municipal**

Les élus sont invités à rendre leurs articles.

**13. Affaires diverses**

Divagation des chiens : plusieurs lettres ont été adressées à des propriétaires de chiens identifiés.

Intention Publique : Madame Osiniak fait un compte rendu sur la réunion du 15 novembre 202. Le projet fut initié en 2019. Il s’agit d’impliquer les habitants dans un projet de circuit artistique.

La prochaine réunion aura lieu le 10 décembre 2021.

La séance est levée à 21h25